



RAPPORT D'ACTIVITÉ

20
24



SOMMAIRE

<i>RAPPORT MORAL</i>	03
<i>RAPPORT ACTIVITE</i>	06
<i>ACTIVITE SOCIO JUDICIAIRE</i>	06
<i>FRANCE VICTIMES 84</i>	08
<i>FRANCE VICTIMES 07</i>	14
<i>FRANCE VICTIMES 04</i>	18
<i>LES PARTENAIRES DE L'AMAV</i>	23
<i>RAPPORT FINANCIER</i>	26



Mesdames, Messieurs, chers membres,

L'année 2024 aura été, à bien des égards, une année à la fois exigeante et révélatrice pour notre association. Exigeante, en raison des défis humains, financiers et institutionnels auxquels nous avons dû faire face; révélatrice, car elle a mis en lumière la résilience de nos équipes, la qualité de leur engagement et la pertinence de notre mission au service des victimes :

près de 7 686 victimes aidées en 2024 et 18 962 entretiens assurés.

Une année marquée par les dynamiques d'équipe

Nos équipes ont poursuivi leur travail avec constance, rigueur et engagement. Toutefois, l'année 2024 a été marquée par plusieurs mouvements de personnel qui sont venus percuter nos organisations.

En matière socio judiciaire, bénévoles (médiateurs pénaux) et salariés, chacun dans leur champ d'intervention ont absorbé un renforcement d'activité, répondant ainsi aux demandes des magistrats.

En matière d'aide aux victimes, chaque service a connu un turn-over en son sein. Quelle que soit la taille du service, cela impacte grandement : les compétences et les expertises s'échappent, les équipes souffrent des départs.

A cela, le quotidien nous rattrape vite : adaptabilité, réactivité, mobilité face à une activité croissante au sein de chaque service d'aide aux victimes marqué par ses particularités locales. Il a fallu tenir, tous ensemble.

Les services d'aide aux victimes, dans leurs territoires respectifs (Vaucluse - Ardèche - Alpes de haute Provence) ont tenu leurs objectifs : assurer la mission générale d'aide aux victimes, veiller à la mise en œuvre des dispositifs spécifiques pour les victimes vulnérables, travailler en partenariat sur les projets et initiatives locales .

Un mot en particulier sur les dispositifs de justice restaurative qui, grâce à un solide partenariat avec le SPIP et la DTPJJ survivent aux charges de travail de chacun. La convention cadre signée avec les institutions judiciaires garantit, tant aux participants qu'aux animateurs, la sécurité des échanges et le respect des droits et devoirs de chacun. Elle constitue un précieux garde-fou et appelle à la vigilance de chacun quant aux initiatives locales qui éclosent.

Le procès Pélicot : une mobilisation hors normes

L'année 2024 a également été marquée par la mobilisation exceptionnelle de notre équipe du Vaucluse, dans le cadre du procès Pélicot. Pendant quatre mois, nos professionnels ont été au service des parties civiles, sans avoir été associés en amont aux travaux préparatoires ni bénéficié, jusqu'à encore récemment, d'une garantie de soutien financier de la part du ministère de la Justice. Aussi, nous nous sommes longuement interrogés sur la reconnaissance de notre rôle et de notre expertise dans l'accompagnement des victimes, y compris dans les affaires les plus sensibles et médiatisées.

La mise en lumière du travail dans l'ombre que réalisent, chaque jour, nos équipes a été effective.

Des difficultés financières dans un contexte politique tendu

Le second semestre 2024 a été marqué par un contexte politique difficile, qui a fortement impacté nos ressources. Plusieurs subventions ont été notifiées et versées très tardivement, parfois à la toute fin de l'exercice voire l'exercice suivant.

Pour certaines d'entre elles, aucune notification n'a été reçue durant l'année. Dans ces conditions, l'association a, malgré elle, pris des risques financiers, notamment celui d'avancer les salaires et les charges pour des postes pourtant intégrés dans des commandes institutionnelles. Les difficultés de trésorerie sont encore réelles.

Cette situation met en lumière une problématique structurelle : le financement de nos missions d'intérêt général ne peut reposer sur l'incertitude ni sur les capacités d'auto-financement d'associations aux marges budgétaires très limitées.

La question salariale : un enjeu reporté

La revalorisation des salaires dans le cadre du Ségur a mobilisé notre attention et celle de l'ensemble des acteurs de la direction et du conseil d'administration. Faute de financement dédié en 2024, aucune mesure concrète n'a pu être mise en œuvre. Le conseil d'administration, dans un esprit de prudence budgétaire, reste pleinement mobilisé sur ce sujet. Il poursuivra ses démarches auprès des partenaires financiers pour envisager une mise en œuvre en 2025.

Remerciements

Je tiens, en mon nom et au nom du conseil d'administration, à remercier chaleureusement l'ensemble des salariés, des bénévoles (médiateurs pénaux et intervenants en justice restaurative), des administrateurs, et de l'équipe de direction pour leur engagement sans faille, dans un contexte souvent difficile.

Je remercie également nos partenaires institutionnels et financiers, qui continuent à soutenir nos actions malgré les tensions qu'eux-mêmes subissent sur leurs ressources.

Plus que jamais, nous devons continuer à défendre la place des associations d'aide aux victimes dans le paysage judiciaire et social français.

Notre mission est essentielle : elle ne peut être ni fragilisée, ni marginalisée. C'est ensemble, en solidarité avec les victimes et avec les équipes, que nous poursuivrons nos actions en 2025.

Roger REYNAUD, Président de l'AMAV

NOS VALEURS



• LES VALEURS FONDAMENTALES

- **Humanité**
- **Solidarité**
- **Bienveillance**
- **Neutralité**
- **Intégrité**
- **Professionalisme**
- **Confidentialité**
- **Gratuité**



• LES VALEURS OPERATIONNELLES

- **Accessibilité**
- **Proximité**
- **Réactivité**
- **Proactivité**
- **Expertise**
- **Confidentialité**
- **Gratuité**

•ACTIVITE SOCIO JUDICIAIRE -84-

Sous l'autorité d'un magistrat, nous réalisons :

- **Médiation pénale** : outil de résolution des conflits préalablement à une décision d'engager des poursuites.
 - 183 médiations traitées contre 134 en 2023, 685 convocations générées,
 - 67 accords de médiation : nous relevons une très forte présence des parties à la 1ère convocation. Lorsqu'elles viennent au 1er entretien, 84% d'entre elles acceptent d'entrer en médiation. Les parties trouvent un accord de médiation dans 43% des cas.
- **Enquêtes Sociales Rapides (ESR)** : Obligatoire dans certains cas ou à la discrétion du magistrat, elle est une investigation qui vise à vérifier la situation matérielle, familiale et sociale d'une personne mise en cause .
 - 492 enquêtes réalisées
- **Contrôle Judiciaire Socio-Educatif (CJSE)** : Mesure alternative à la détention provisoire pouvant être ordonnée par un magistrat dès lors qu'une peine d'emprisonnement est encourue. Ce contrôle astreint la personne concernée à se soumettre à une ou plusieurs des obligations prévues par le Code de procédure pénale.
 - 51 contrôles menés dont 31 en cours fin 2024
- **PAD pénitentiaire** : mis en place en octobre 2024, il s'agit de tenir des permanences d'accès au Droit sur le Grand Quartier et à la SAS (Structure d'Accompagnement vers la Sortie) du centre pénitentiaire de Le Pontet
 - 49 détenus ont été reçus.

Les intervenants :

15 médiateurs pénaux (bénévoles)

2 intervenantes socio judiciaires pour ESR/CJSE/PAD

La Formation :

Réunions techniques médiation pénale régulières

Enquête sociale rapide

Contrôle Judiciaire Socio Educatif

Enquête de personnalité Auteur

Partenaires Institutionnels et/ou financiers :

TJ d'Avignon et magistrats du Parquet,

TJ de Carpentras et magistrats du Parquet

Conseil Départemental d'Accès au droit de Vaucluse

Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation de Vaucluse

Aide aux victimes d'actes de délinquance et d'évènement collectif

Que l'on soit majeur ou mineur, victime de violences, d'escroquerie, de dégradation, de harcèlement, d'agressions sexuelles, d'un accident de la circulation... que ce soit à l'école, à la maison, au travail ou encore dans la rue... la victime peut être aidée gratuitement et anonymement.

Les évènements d'actes de terrorisme, d'accident collectif et de catastrophe naturelle font l'objet de dispositifs particuliers pour lesquels l'AMAV peut être sollicitée et mobilisée en tant que référent départemental.

Au quotidien, à l'occasion des permanences d'Aide aux Victimes, il s'agit de :

- Assurer un **accueil** et une **écoute privilégiés**,
- **Inform**er les victimes de leurs **droits** et **les aider** à les **faire valoir**,
- **Evaluer leurs besoins** en matière de protection (EVVI),
- Assurer une **prise en charge spécifique** pour les personnes protégées (TGD - BAR)
- **Accompagner** les victimes dans leurs démarches socio judiciaires,
- Proposer un **soutien psychologique**,
- Proposer une **mesure de Justice Restaurative**.

Ces prises en charge sont assurées par des équipes de professionnels composées (selon les territoires) de juristes, d'assistantes sociales et de psychologues.

L'encadrement veille au cadre d'intervention et au dynamisme partenarial.

Le pôle secrétariat assure la gestion des appels et le traitement administratif des activités.

En cas d'évènement collectif sur l'un de nos départements, comme nous avons pu en connaître (accident aérien, séisme, inondations...), chaque service départemental de l'AMAV peut venir en soutien du territoire impacté.

Vaucluse

4 686

Victimes aidées



12 022

Entretiens réalisés

Ardèche

1 273

Victimes aidées



3 665

Entretiens réalisés

**Alpes de
Haute Provence**

1 727

Victimes aidées



3 275

Entretiens réalisés

Très attaché à la dimension universelle de l'aide aux victimes, l'association s'adresse à toute victime sans discrimination.

Une activité en hausse dans tous les domaines

Les Essentiels

Nombre	2021	2022	2023	2024	Variation
victimes aidées	3 496	3 118	3 758	4 686	+ 25%
• dont mineur(e)	353	359	334	390	+ 17%
• dont VIF	1752	1 399	1761	3 473	+97%
Entretiens	7 772	7 932	10 534	12 022	+14%
EVVI reçues	238	749	1 143	1 305	+14%
Rapports EVVI	108	354	546	587	+ 7 %
TGD attributions	14	132	169	223	+ 32%
BAR attributions	0		5	6	

Les années se succèdent, et témoignent d'une activité soutenue. Le contentieux des Violences Intrafamiliales nous mobilisent très fortement, notamment en matière d'EVVI (systématisation de la transmission des procédures à des fins d'évaluation) et de TGD (flotte de 93 Téléphones Grave Danger pour le département)

Les vacances de poste sont très difficiles à supporter et nécessitent des arbitrages en interne sur l'organisation du travail ainsi que sur la priorisation des actions.

FRANCE VICTIMES 84 : Un soutien essentiel lors du procès des viols de Mazan

Lors du procès très médiatisé dit des viols de Mazan, FRANCE VICTIMES 84 a joué un rôle déterminant en accompagnant les parties civiles avec engagement et professionnalisme.

Notre intervention, fondée sur le libre choix des victimes, a rapidement été sollicitée par la famille, partie civile. Leurs avocats nous ont laissé, très rapidement, une place à leurs côtés, dans le respect de nos missions respectives.

Dès l'accueil du premier jour, nous avons pu instaurer un climat de confiance et de bienveillance, essentiel pour leur permettre de se sentir écoutées et soutenues.

Grâce à notre connaissance des droits des victimes, nous avons proposé un accompagnement sur mesure, respectueux du rythme et des besoins de chacune. L'équipe, dédiée à cet accompagnement, s'est distinguée par son professionnalisme et sa connaissance approfondie des droits des victimes. Cela nous a permis de répondre de manière précise et adaptée aux nombreuses interrogations qui ont émergé, notamment concernant la procédure pénale, le déroulement des débats, ainsi que des notions techniques sensibles comme celles du huis clos ou du consentement.

Notre intervention ne s'est pas limitée à l'accompagnement émotionnel : nous avons également assuré la coordination de l'ensemble des besoins spécifiques exprimés par les victimes.

Qu'il s'agisse d'un besoin d'aide psychologique, matérielle ou d'un appui juridique, nous avons mobilisé nos ressources internes et orienté, lorsque nécessaire, vers des professionnels partenaires de l'AMAV, garantissant ainsi une prise en charge pluridisciplinaire et adaptée.

Notre engagement ne s'est pas arrêté avec la fin du procès. Aujourd'hui encore, nous restons pleinement disponibles pour répondre aux sollicitations des parties civiles, en poursuivant notre mission d'écoute, d'information et d'accompagnement dans la durée.

Par cette action, FRANCE VICTIMES 84 réaffirme son engagement indéfectible en faveur des droits et du soutien des victimes, en portant au cœur de son action des valeurs de respect, de dignité et d'humanité.

Les Bureaux d'Aide aux Victimes

Victimes reçues/ contactées	2021	2022	2023	2024	Variation
BAV AVIGNON	665	593	1 006	763	-25%
BAV CARPENTRAS	215	380	422	805	+ 91%

Le PAMJ : Pole Accueil Médico Judiciaire de Vaucluse

L'activité du PAMJ est en net recul depuis l'ouverture de l'UAPED.

- 67 victimes dont 64 mineurs ,
- 102 actes ont été assurés : 55 auditions et 47 expertises psychologiques.

Les dispositifs de Justice Restaurative

Dans chaque organisation, les équipes ont été à géométrie variable :

une réorganisation et le report de certains dispositifs ont été nécessaires

Avec le SPIP 84

- 49 personnes informées : 35 victimes, 14 auteurs.
- 9 personnes préparées en médiation restaurative : 4 auteurs et 5 victimes.
- 3 médiations restauratives en cours, 1 clôturée. Thématiques : violences conjugales (2), violence intrafamiliale (1), meurtre dans le cadre conjugal (1)

Avec la DTPJJ 84

- 83 auteurs informés et 17 victimes
- 6 auteurs participants et 4 victimes préparées.
- 6 médiations restauratives engagées : harcèlement, violences, violences sexuelles, vol, dégradations.

Ensemble :

- Audition /Colloque organisé à l'Assemblée Nationale juin 2024
- Café débat en détention au CP Le Pontet, sensibilisation à la SAS Pontet, intervention à l'IMFRIS Avignon, Colloque organisé par la DDFE de Lozère à Mende, rencontres franco-belges avec le SARE de Charleroi...

Les ISCG : Intervenantes sociales en Commissariat et Gendarmerie

Les ISCG traitent des problématiques sociales en temps réel ; le plus souvent en situation de crise et/ou dans l'urgence. Leur intervention de premier niveau leur permet de répondre à des besoins qui échappent aux services sociaux de la commune ou du département.

- Accueil et écoute active en évaluant la nature des besoins sociaux révélée dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre
- Intervention sociale de proximité selon la situation de crise, voire d'urgence
- Participation au repérage précoce des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation
- Informations et orientations spécifiques vers les services sociaux de secteur, spécialisés et/ou les services de droit commun
- Facilitation du dialogue interinstitutionnel entre les services de sécurité publique et la sphère socio-médico-éducative

Pour l'ISC : présence au sein du Pôle psycho social du commissariat d'Avignon

- 401 situations transmises,
- 373 situations évaluées au bénéfice de 337 femmes (dont 7 mineures) et de 36 hommes (dont 1 mineur)
- 470 orientations vers les partenaires tels que les EDES, le secteur associatif (hébergement, insertion, aide aux victimes...), la police nationale, l'institution judiciaire, les services de Santé

Pour les 2 ISG : présence au sein de la MPF (Maison de Protection des Familles)

- 1 333 situations transmises,
- 964 situations évaluées au bénéfice de 844 femmes (dont 63 mineures) et de 120 hommes (dont 31 mineurs),
- 1 044 appels, 32 entretiens en brigade, 15 visites à domicile,
- 12 informations préoccupantes,
- 63 rencontres partenariales
- Près de 500 orientations vers les partenaires tels que les EDES, le secteur associatif (hébergement, insertion, aide aux victimes...), la police nationale, l'institution judiciaire, les services de Santé

LE TRAVAIL EN PARTENARIAT

Réunions partenariales régulières :

- COPIL VIF (TJ Carpentras et Avignon)
- CLSPD (Apt, Isle sur la Sorgue, Pertuis, Vedène) - CIPSD (Les Sorgues du Comtat, la COVE)
- AG du GIP CDAD de Vaucluse
- COPIL Point Justice Pertuis, - Réunion des partenaires de l'Espace France Service de Sorgues
- Réseau VIF (Pertuis, Valréas, Apt, Bollène, Orange, Isle sur la Sorgue, la COVE)
- Réseau comité de veille Aptésien, - Réseau des Services Publics à l'Isle sur la Sorgue
- Rencontre partenariale avec le Barreau d'Avignon
- COPIL Equihomologie (Mazan)

Interventions :

- Rencontre Elus ville Avignon/ habitants Rocade Sud à la suite d'une fusillade
- Permanences Ad Hoc soutien psychologique Ville Avignon
- Rencontre et échanges avec le Barreau d'Avignon
- Forum « Santé vous bien » à Carpentras
- Participation à la semaine thématique "santé et action sociale", Univ. Avignon
- Forum « rencontres partenariales du Grand Avignon »
- intervention collective et entretiens individuels groupe VIF Equihomologie
- Participation à la journée d'hommage des victimes du terrorisme

L'EQUIPE

- 6 juristes (5,8 Etp),
- 3 intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie (3 Etp)
- 1 psychologue (0,3 Etp)
- 1 référente Aide aux Victimes (0,8 Etp)
- 2 secrétaires (1,2 Etp)
- 2 cadres de direction (0,85 Etp)
- 24 prestataires (0,19 Etp)
- 3 bénévoles (0,15 Etp)

LA FORMATION

- Actualités du Droit des Victimes
- Thérapie Mosaic Khalfa
- Les violences sexuelles
- Evaluation des besoins des victimes et dispositif EVVI
- Modules 1 et 2 Justice restaurative (2 bénévoles)

LES PERMANENCES DE PROXIMITE EN 2024

28 lieux d'accueil répartis sur 19 communes

- APT

- EDES 2ème et 4ème lundi 14h/17h

- AVIGNON

- ASSOCIATION lundi au vendredi de 9h/12h - 14h/17h30

Tribunal Judiciaire lundi au vendredi 8h30-12h/13h30-17h

(sauf mardi a-midi)

- Commissariat * Lundi et mercredi 9h/12h - vendredi journée
- Maison de Justice et du Droit Lundi et mardi 9h-12h, vendredi 14h-17h

- BOLLENE

- CCAS 2ème jeudi 14h/17h

- CARPENTRAS

- Tribunal judiciaire mardi 8h30/12h et jeudi 13h30/17h
- Commissariat mercredi 9h/12h
- Point d'accès au Droit jeudi 9h/12h

- CAVAILLON

- Commissariat Cavaillon lundi 14h/17h
- Point Justice Mercredi 14h/17h

- LA COVE

- Mazan 2ème vendredi 14h/17h
- Beaumes de Venise 4ème jeudi 9h/12h
- Bédoin 3ème lundi 14h/17h
- Sarriens 4ème lundi 14h/17h

- LES SORGUES DU COMTAT

- Althen des paluds 2ème mercredi 9h/12h
- Bédarrides 4ème jeudi du mois 9h/12h
- Monteux 1er mercredi 9h/12h
- Sorgues : Espace de la justice et du droit 1er et 3ème jeudi 9h/12h

- ISLE SUR LA SORGUE

- Police municipale 2ème vendredi 9h-12h
- EDES mercredi 14h/17h

- ORANGE

- EDES 2ème jeudi 14h-17h
- CCAS 3ème jeudi 14h-17h
- Point d'accès au Droit 1er mercredi 14h-16h30
- Commissariat de police 4ème mardi 14h-17h

- PERTUIS

- Point d'accès au Droit 1er, 3ème lundi et 4ème vendredi 14h-17h

- VAISON

- Mairie 1er mardi 9h/12h

- VALREAS

- CCAS 2ème jeudi 9h/12h

- VEDENE

- Pôle social 1er et 4ème jeudi 14h/17h

Une activité à géométrie variable

Les Essentiels

Nombre	2021	2022	2023	2024	Variation
victimes aidées	1 201	1 447	1 259	1 273	+ 1%
• dont VIF	518	614	722	713	- 1%
Entretiens	2 419	3 620	3 286	3 665	+ 11%
EVVI reçues	224	339	425	399	- 6%
Rapports EVVI		164	167	168	---
TGD attributions		29	45	36	- 20%
BAR attributions		3	1	2	---
Saisines Parquet	89	65	76	101	+ 33%

Cette année encore, un renfort d'équipe a été rendu possible sur la période estivale par les contributions citoyennes largement prononcées par le Parquet de Privas. L'activité générale est stable mais le suivi des situations (quelle que soit l'année du 1er contact) s'intensifie.

La mobilisation des équipes a été plus soutenue dans le cadre des saisines du Parquet (Victimes Gravement Traumatisées, accompagnement au classement sans suite) .

Les Bureaux d'Aide aux Victimes

Victimes reçues/ contactées	2021	2022	2023	2024	Variation
BAV PRIVAS	274	569	246	307	+ 25%

La question de l'accès aux coordonnées des victimes convoquées aux audiences correctionnelles est une préoccupation en raison de la numérisation des procédures judiciaires.

Les modalités d'accès numérique aux informations propres aux victimes doivent faire l'objet de nouvelles autorisations d'accès.

Les UAMJ : Unités d'Accueil Médico Judiciaire de l'Ardèche

L'Ardèche est dotée de 2 UAMJ, une au centre hospitalier d'Aubenas, une au centre hospitalier d'Annonay. Les UAMJ ont été un relais actif vers FRANCE VICTIMES 07.

Mobilisées pour 33 situations de victimes accueillies, elles nous les ont relayées :

- 20 contacts ont été établis et nous ont permis de délivrer une information juridique aux victimes ou à leurs parents.

FOCUS

Grâce aux contributions citoyennes, nous avons été en mesure de prendre en charge financièrement toutes les demandes de soutien psychologique.

- 127 personnes ont ainsi pu bénéficier d'un soutien psychologique dont 31 mineurs au sein de notre réseau des 17 psychologues libérales partenaires de FRANCE VICTIMES 07.
- 398 entretiens ont été financés .

Il s'agissait de faits de violences et d'infractions à caractère sexuels pour 75% des prises en charge.

56% des situations s'inscrivaient dans un cadre intrafamilial.

LE TRAVAIL EN PARTENARIAT

Réunions partenariales régulières :

- CLSPD Tournon, Privas
- Point VIF (DDFE, FSI, CIDFF07)
- Réunions réseau VIF Nord Ardèche (à l'initiative du CD07)
- CLAV
- COPIL CPCA
- Réunion Plan CORAH

Interventions :

- Interventions dans le cadre de 9 stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte des violences au sein du couple et sexistes et 3 stages de responsabilité parentale, stages portés par l'ADSEA 07.
- Intervention à la Journée Nationale de l'Accès au Droit - CDAD 07-
- Intervention à Festi'droit
- Participation au Congrès des Maires à Guilhaud-Granges
- Participation à la journée Cœur de Femmes
- Forum ONAC
- Intervention ESCAMAR

L'EQUIPE

- 3 juristes
- 1 renfort (élève avocat et juriste)
- Secrétariat
- Direction

LA FORMATION

- Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes
- Actualités du droit des victimes
- Evaluation des besoins des victimes et dispositifs EVVI
- Accompagnement des personnes endeuillées
- Les mineurs victimes : les violences intrafamiliales
- Les mineurs victimes : les violences sexuelles
- Clinique des victimes d'agression sexuelle
- Indemnisation du préjudice
- Prendre la parole avec aisance et efficacité
- Stats IPG

LES PERMANENCES DE PROXIMITE EN 2024

13 lieux d'accueil répartis sur 8 communes de l'Ardèche.

ANNONAY :

- les 2ème et 4ème mercredis du mois, de 14h à 17h, respectivement à la Maison des services publics et à la gendarmerie.

AUBENAS :

- Tous les jeudis matin au commissariat de police de 9h à 12h.

GUILHERAND-GRANGES :

- Au commissariat de police, les 1er et 3ème mercredi de 14 à 17h

LA VOULTE :

- 1er et 3ème mercredis du mois de 9h à 12h, respectivement au Centre socio culturel Hannibal et à la gendarmerie.

LARGENTIERE :

- 1er et 3ème jeudis du mois de 14h à 17h en gendarmerie

LE TEIL :

- les 1er et 3ème lundis du mois, à la Maison France Services, de 14h à 17h, puis en gendarmerie le 4ème mardi du mois, de 9h à 12h

PRIVAS :

- Au CCAS, les 1er et 3ème mardis du mois de 9h à 12h (renfort d'une permanence hebdomadaire)
- Au BAV (Tribunal de Privas), les mardis et jeudis de 13h30 à 17h, et les vendredis de 8h30 à 11h30

TOURNON :

- les 2ème et 4ème mercredis du mois de 9h à 12h, respectivement à la Maison Pour Tous et à la gendarmerie.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, l'aide aux victimes est assurée au quotidien par une équipe pluridisciplinaire de petite taille mais très dynamique .

Les Essentiels

Nombre	2021	2022*	2023	2024	Variation
victimes aidées	1 563	2 462	1 563	1 727	+10%
• dont VIF	970	1 499	844	790	- 6%
Entretiens	2 659	3 933	3 251	3 306	+ 2 %
EVVI reçues	98	130	136	119	-12%
Rapports EVVI	65	88	83	79	- 5%
TGD attributions	3	16	18	16	- 11%
BAR attributions	1	2	4	0	
Saisines Parquet	84	146	103	52	- 50%

La part des Violences Intra familiales est de 46%. Leur traitement judiciaire est favorisé par un protocole départemental et par la tenue de COPIL réguliers au sein de l'institution judiciaire .

Magistrats et professionnels échangent sur les situations les plus préoccupantes tant du point de vue de la victime que de celui de l'auteur.

L'arrivée d'un nouveau procureur de la République nous laisse envisager des nouvelles orientations à l'endroit des victimes vulnérables , hors contexte VIF (les séniors, les mineurs , le cyber harcèlement).

Les Bureaux d'Aide aux Victimes

Victimes reçues/ contactées	2021	2022	2023	2024	Variation
BAV DIGNE LES B.	572	1 026	807	556	- 31 %

- 556 victimes reçues dont 183 convoquées en audience
- 197 démarches proactives dans le cadre d'audiences
 - dont 181 en procédure rapide (CI et CRPC-déferrement)

FRANCE VICTIMES 04 a connu une vacance de poste sur quelques mois, ce qui l'a contraint à réduire le temps de présence au BAV, privilégiant les démarches proactives en amont des audiences.

Les autres demandes des victimes ont été traitées hors BAV.

FOCUS

Un protocole global relatif aux violences intrafamiliales fédère les professionnels autour de la prise en compte des victimes et des auteurs et détermine les conditions d'interventions de chacun.

Les objectifs partagés sont :

- renforcer la protection des victimes ,
- améliorer le suivi des auteurs pour éviter les risques de récidive.

Dans le cadre de ce protocole départemental, FRANCE VICTIMES 04 a été mobilisé dans le cadre de 501 saisines (367 émanaient de la gendarmerie et 100 de la police nationale).

L'Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie :

Ce dispositif s'organise au bénéfice de toute personne, majeure ou mineure, victime ou mise en cause, concernée par une affaire présentant un volet social.

L'ISCG est amené à travailler sur des problématiques relatives à un public en détresse et aux conflits et violences intrafamiliales, à la précarité sociale et à la protection de l'enfance.

L'ISCG est basé au sein de la Maison de Protection des Familles de la Gendarmerie des Alpes-de-Haute- Provence à Digne-les-Bains et dans les commissariats de Police de Digne-les-Bains et de Manosque.

Au cours de l'année 2024, le service a pu bénéficier de la création d'un second poste ISCG venant renforcer l'existant et de répondre aux besoins.

- 913 situations signalées (822 par la gendarmerie Nationale, 91 par la police nationale)
- 585 situations traitées, 1 096 entretiens réalisés.

80 % des situations transmises concernent une problématique intrafamiliale

Son positionnement auprès de la MPF constitue une configuration de collaboration efficiente, les articulations entre les compétences judiciaires des gendarmes et celles à caractère sociale de l'ISCG sont optimales.

Justice Restaurative (partenariat avec la PJJ) :

Les intervenantes (référente FRANCE VICTIMES 04 et éducatrice PJJ04) interviennent lors de l'information et la sensibilisation à la JR auprès des mineurs PJJ dans le cadre de stages de citoyenneté. Cale a permis de proposer le dispositif à 2 mineurs .

1 médiation restaurative a été menée et clôturée en 2024 au bénéfice de 2 participants.

LE TRAVAIL EN PARTENARIAT

Réunions partenariales régulières :

Réunions partenariales régulières :

- Réunion VIF Tripartite mensuelle avec le CIDFF et le CDAD.
- Réunion mensuelle à l'Atelier des Ormeaux (secteur Manosque) tous les mois avec différents partenaires (CMS, France victimes, le CDAD, le SEMO, le 115, l'hôpital de Manosque, le commissariat, la MPF et Isatis) afin d'évoquer les actualités de chacun et d'échanger sur des situations en commun.
- COPIL VIF tous les 3 mois au tribunal judiciaire de Digne les Bains
- Participation aux divers CLSPD (Digne les Bains, Manosque, Sisteron, Château-Arnoux) et groupes de travail des CLSPD de Manosque et Sisteron,
- Participation aux Observatoires de prévention de la délinquance de la DLVA
- Participation au CLAV, au CORAH, COPIL Protocole VIF, COPIL FIPDR
- COPIL Maison France Services, COPIL PJJ
- Commissions de surendettement, Assemblée plénière de la Banque de France
- Séance de travail avec le MDPAAD, Réunion de travail à la Cour d'Appel

Interventions :

- Participation à des ateliers organisés par la DLVA autour des violences, du harcèlement, des addictions chez les jeunes
- Cinés-débats autour des VIF à Forcalquier, à Sisteron, à Oraison
- Inauguration du banc rouge à Oraison, à Château-Arnoux, aux Mées, à Gréoux-les-Bains
- Interventions lors des stages de citoyenneté
- Journée régionale d'échanges sur la prise en charge des femmes victimes de violences
- Comité technique de la Maison des Adolescents
- Participation à la soirée sur la prostitution organisée par le CIDFF04.

L'EQUIPE

- 1 cheffe de service (1 Etp)
- 1 juriste (1 Etp),
- 2 intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie (2 Etp)
- 1 secrétaire (0,2 Etp)
- 2 cadres de direction (0,35 Etp)
- 12 psychologues prestataires (0,06 Etp)

LA FORMATION

- Formation continue CAFERUIS (chef de service)
- Accompagnement à la VAE Assistante de Service Sociale

LES PERMANENCES DE PROXIMITE EN 2024

7 lieux d'accueil au sein de 3 communes

DIGNE-LES-BAINS :

- **Commissariat de police :**
 - les mardis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- **Palais de Justice :**
 - du mardi au jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
 - les 2ème et 4ème vendredi de 13h30 à 16h30
 - les 2ème et 4ème vendredi de 9h00 à 12h00 dans le cadre du PAD-BAJ

MANOSQUE :

- **Bureau :**
 - les lundis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
 - les jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
 - les vendredis de 13h30 à 17h30
- **Commissariat de police :**
 - les mercredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- **Tribunal de proximité :**
 - les vendredis de 9h00 à 12h00

FRANCE SERVICES SAINT-AUBAN :

- les 1ers vendredis de 9h00 à 12h00

FRANCE SERVICES EN VISIO :

- les 1ers mercredis de 9h00 à 12h00

LES PARTENAIRES DE FRANCE VICTIMES 84

- **Financiers :**

Ministère de la Justice, Préfecture de Vaucluse, Conseil régional SUD,
La Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
Conseil départemental de Vaucluse, CDAD 84, SPIP84, DTPJJ
COVE, LES SORGUES DU COMTAT
Apt, Avignon, Bollène, Carpentras, Isle sur la Sorgue, Pertuis, Sorgues, Vedène

- **Institutionnels / professionnels:**

TJ d'Avignon, TJ de Carpentras, Police Nationale, Gendarmerie Nationale
Ordre des Avocats d'Avignon, Ordre des avocats de Carpentras
Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), Service
Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Vaucluse (SPIP84),
Centres Hospitaliers du Vaucluse, Université d'Avignon
Judo Club Loisirs de Morières les Avignon, Naturopathe



LES PARTENAIRES DE FRANCE VICTIMES 07

- **Financiers :**

Le Ministère de la Justice, La Préfecture de l'Ardèche,
Le Conseil Départemental de l'Ardèche, le CDAD07,
Les communes d'Aubenas, d'Annonay, de Guilhaud Granges, de La Voulte, de Le
Teil, de Privas, de Tournon sur Rhône.

- **Institutionnels :**

Le tribunal judiciaire de Privas, Le Parquet de Privas, le CDAD07,
La Police Nationale, la Gendarmerie Nationale,
L'ADSEA 07 ,
La Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité,
Le CIDFF07 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).



LES PARTENAIRES DE FRANCE VICTIMES 04

- **Financiers :**

Le Ministère de la Justice, La Préfecture des AHP

Le Conseil régional PACA, Le Conseil départemental des AHP

La Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

Les communes de Château Arnoux Saint Auban, Digne-les-Bains et de Manosque, Sisteron

- **Institutionnels :**

Le Tribunal judiciaire de Digne-les-Bains, Le Parquet de Digne-les-Bains

Le tribunal de proximité de Manosque, l'Ordre des Avocats

La Police Nationale, la Gendarmerie Nationale

La Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit

La déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité



mondepartement04.fr



RAPPORT FINANCIER

Le compte de résultat présente les éléments financiers suivants :

-Total des produits d'exploitation :

1 168 925 € dont 934 236€ de subventions (soit 80% du budget)

Nous relevons une hausse de nos ressources de 8.5 % par rapport à 2023.

Une subvention de 28 529 euros pour les postes d'intervenantes sociales en Commissariat et gendarmerie des Alpes de Haute Provence ne nous a pas été notifiée ni versée alors que nous avons engagé des salaires et des charges sur l'année complète. Cette situation est inédite et explique , en partie, le résultat déficitaire.

Nous relevons une baisse générale des contributions citoyennes : - 5,19 % soit 59 769€ au lieu de 86 211€ en 2023.

Elles sont précieuses dans l'aide matérielle apportée aux victimes. En 2024, elles ont permis, notamment, d'assurer une aide au déménagement, une aide à la mobilité, une prise en charge d'honoraires psychologiques supplémentaires ...

-Total des charges d'exploitation :

1 218 068€ dont 869 402 € de charges de personnel (soit 71% du budget)

Nous relevons une hausse de nos charges de 15.5 % par rapport à 2023.

Ce poste de charges de personnel est en augmentation par rapport aux exercices précédents en raison du plein emploi sur l'année des 24 salariés et de renforcement ponctuel d'équipe. Nous avons également connu des départs qui ont généré des soldes de tout compte.

Le poste de charges des honoraires des psychologues a connu une forte augmentation (+ 34% passant de 46 490€ à 62 252€ en 2024), en raison d'une prise en charge systématique des demandes de soutien psychologique exprimées en Ardèche, particulièrement. Nous avons été au-delà de nos moyens et avons dû réduire les prises en charge au cours du dernier trimestre, et maintenir des restrictions pour l'exercice suivant.

Nous relevons une reprise de fonds dédiés de 19 500€.

Le résultat d'exploitation fait ressortir **un déficit de 49 144 €** contre un excédent de 7 265 € l'an passé.

Il se répartit de la manière suivante sur nos territoires :

- Vaucluse déficit de 8 411 euros (le service socio judiciaire est légèrement excédentaire tout comme l'action des ISCG et du PAMJ).
- Ardèche : déficit de 7 147 €
- Alpes de Haute Provence déficit 33 586 € .

A la clôture 2024, le bilan présente un fond de roulement qui se monte à 226 286 €, soit environ moins de 2 mois de fonctionnement de l'association, ce qui est très insuffisant.

RESULTAT ANALYTIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

CHARGES D'EXPLOITATION 2024					
	TOTAL	84SOCIO	FV 84	FV 07	FV 04
Fournitures d'énergie	4 422	366	1 964	499	1 592
Fourniture Carburant Véhicules service	7 898		3 006	1 765	3 128
Fournitures entretien-administratif-petit équipement	6 552	893	3 092	1 038	1 529
ACHATS	18 872	1 259	8 062	3 302	6 250
Sous traitance Salaires	6 682	657	3 674	1 281	1 070
Prestation PROXIT- REX BACKUP-CIDFF	307	46	62	23	177
Leasing COPIEURS	12 990	3 897	5 196	1 948	1 948
Leasing KIA PICANTO	14 738		5 685	3 043	6 010
Leasing TELEPHONIE	3 888	972	1 296	486	1 134
Leasing REXBACKUP	1 513	456	601	228	228
Location matériel: vega Arius	2 080	728	1 352		
Location matériel: Défibrillateur	72	25	47		
Location immeuble	54 363	7 522	22 565	11 129	13 148
Entretien Réparation Locaux- Matériel	12 651	1 850	5 635	2 762	2 404
Maintenance - Abonnement	2 193	356	1 162	250	425
Assurances	4 914	448	1 965	925	1 576
Colloques-séminaires-réunions	2 588	176	1 717	390	304
Divers Missions Victimes	4 814		4 099	716	
SCES EXTERIEURS	123 794	17 133	55 055	23 182	28 424
Honoraires Expert Cpta + CAC	7 121	783	3 917	1 068	1 353
Honraires psychologues et autres	62 253	222	32 120	22 767	7 144
Info-Publications Foire expo	397	8	160	175	54
Pourboires/dons courants/cadeaux	592	334	208		50
Frais déplacements - Réceptions	44 285	11 310	19 559	5 725	7 691
Formation Bénévoles	7 815	962	6 853		
Téléphonie et affranchissements	12 782	3 641	4 176	3 093	1 873
Services bancaires	809	82	410	174	142
Cotisations	730	210	361	71	88
AUTRES SCES EXT	136 784	17 553	67 763	33 073	18 395
Taxe sur les salaires	26 407	2 831	14 360	3 223	5 993
Autres taxes et versements assimilés	8 778	976	4 461	1 556	1 784
IMPOTS ET TAXES	35 185	3 806	18 821	4 779	7 777
Prime partage de la valeur	3 720	383	2 289	372	677
Rémunération du personnel	665 880	73 756	344 753	120 319	127 052
Reprise provision congés payés	-384	-516	2 838	-3 019	313
Charges sociales	174 250	19 876	83 864	35 389	35 121
Reprise provision charges congés payés	1 398	-1	1 593	-411	217
Mutuelle	5 153	440	2 410	1 062	1 241
Médecine du travail	7 992	854	4 066	1 611	1 462
Formation Salariés	11 392	3 512	1 010	4 762	2 109
CH DE PERSONNEL	869 402	98 305	442 823	160 084	168 190
Autres charges	248		166		82
Pertes sur subventions	11 990		1 252		10 738
VCEAC immo corp	12 114		6 057		6 057
Dot. Aux amortissements	8 260	800	4 991	1 090	1 380
Dot.Provision Retraite	1 419	156	780	213	270
AUTRES CHARGES	34 032	956	13 246	1 303	18 527
TOTAL DES CHARGES	1 218 068	139 012	605 770	225 723	247 563
		84SOCIO	FV 84	FV 07	FV 04

RESULTAT ANALYTIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

PRODUITS D'EXPLOITATION 2024					
	TOTAL	84SOCIO	FV 84	FV 07	FV 04
Médiation pénale	33 597	33 597			
ESR Socio judiciaire	71 317	71 317			
CJSE Contrôle judiciaire	22 924	22 924			
Conventions France Victimes	1 850		550	450	850
Interventions Spécifiques	3 972		2 801	1 172	
Stages citoyeneté	1 746		1 746		
VENTES DE PRESTATIONS	135 406	127 837	5 097	1 622	850
MINISTERE JUSTICE	393 755		180 000	116 500	97 255
DTPJJ - 84-04	23 600		18 880		4 720
DRDFE 84 & 07	9 880		9 880		
PREFECTURES	175 746		119 250	15 000	41 496
REGION SUD	106 000		79 000		27 000
DEPARTEMENTS	113 325		87 525	22 000	3 800
CDAD 84+07+04	22 500	10 675	8 900	1 500	1 425
COMMUNES	74 740		50 800	2 500	21 440
COMMUNAUTES D'AGGLOS 84+07+04	14 690		14 690		
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	934 236	10 675	568 925	157 500	197 136
Contributions citoyennes	59 769		13 905	39 164	6 700
Cotisations des membres	170	150	20		
Produits divers de gestion courante	127	15	66	21	26
Transferts de Charges	7 544	2 387	680	1 244	3 233
Reprise de Fonds Dédiés	19 500		500	19 000	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	87 110	2 552	15 171	59 428	9 959
Produits financiers	173	19	95	26	33
Cession immob corporelle: véhicule VO	12 000		6 000		6 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 173	19	6 095	26	6 033
TOTAL DES PRODUITS	1 168 925	141 083	595 288	218 576	213 977
PRODUITS - CHARGES (PERTES)	-49 144	2 071	-10 482	-7 147	-33 586
		84SOCIO	FV 84	FV 07	FV 04

Président : Monsieur Roger REYNAUD

Vice-Président : Monsieur Michel DANIEL

Directrice : Madame Magali BLASCO

Directrice-adjointe : Madame Candice DEL DEGAN

Siège social

FRANCE VICTIMES 84

2 avenue de Fontcouverte

84 000 Avignon

Téléphone : 04 90 86 15 30 francevictimes84@amav-fv.com

Antenne Ardèche :

FRANCE VICTIMES 07

17 Cours du Palais 07 000 PRIVAS Cedex

Téléphone : 04 75 29 30 00 francevictimes07@amav-fv.com

Antenne Alpes-de-Haute Provence

FRANCE VICTIMES 04

Espace Mirabeau, 157 avenue Jean Giono

04 100 MANOSQUE

Téléphone : 06 88 19 77 47 francevictimes04@amav-fv.com



Association
agrée par le



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

